



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 23 avril 2018 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 20h00.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel
M. Lucien Leblanc
Francis Levesque
Bertrand Breton
David Ferguson

Était absent : MM. Roger McGrath

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2018 - 04 - 015 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. PAARRM
4. Programmation TECQ
5. Plan Zari - offres de service
6. Dossier Gastem
7. Dossier sentier des chutes
8. Coopérative d'Informatique municipale - Adhésion
9. Congrès mondial acadien
10. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 23 avril 2018
soit accepté tel que présenté.

2018 - 04 - 016 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2018 - 04 - 017 PAARRM

CONSIDÉRANT le Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau routier municipal
2018/2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les chemins de Bordeaux, Pelletier, Kempt et de St-Étienne fassent l'objet de travaux
d'amélioration de chaussée et de creusage et de reprofilage de fossés pour un
montant de 3 580,00 \$.

Résolution n° 2018 - 04 - 018 Programmation TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Résolution n° 2018 - 04 - 019 Plan Zari - offres de service

CONSIDÉRANT les offres de services de Plan Zari concernant le réaménagement du sous-sol du Centre F. P. Adams et la rénovation de la salle communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'offre de services relative au réaménagement du sous-sol du Centre F. P. Adams pour un montant de 1 400,00 \$ avant taxes soit acceptée telle que présentée ;

QUE l'offre de services relative à la rénovation de la salle communautaire fasse l'objet de nouvelles discussions avec Plan Zari afin de négocier des délais de livraison plus courts que ceux proposés.

2018 - 04 - 020 Dossier Gastem

Des informations provenant de Dufresne Hébert Comeau, Avocats sont présentées au conseil. D'autres précisions sont à suivre et le dossier sera étudié en réunion de travail suite à leur réception.

2018 - 04 - 021 Dossier sentier des chutes

Une rencontre entre M. François Boulay, maire, M. Francis Levesque et la propriétaire du terrain concerné sera organisée sous peu.

Résolution n° 2018 - 04 - 022 Coopérative d'Informatique municipale - Adhésion

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est de souscrire à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200,00 \$) ;

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM ;

QUE M. Hervé Esch, directeur général, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est y compris le contrat à intervenir avec la CIM ;

QUE M. Hervé Esch, directeur général, agisse à titre de représentant de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Résolution n° 2018 - 04 - 023 Congrès mondial acadien

CONSIDÉRANT la tenue en 2024 du Congrès mondial acadien ;

CONSIDÉRANT QUE les régions de Restigouche et de la MRC Avignon ont l'intention de déposer une candidature commune « Restigouche-Avignon » (date limite de dépôt : 10 mai 2018) pour l'obtention du Congrès mondial acadien en 2024 ;

CONSIDÉRANT l'appui et la collaboration des municipalités de la MRC Avignon sont essentiels afin que l'événement puisse se tenir dans le territoire « Restigouche-Avignon » en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuie la démarche d'intention commune du secteur « Restigouche-Avignon » pour l'obtention du Congrès mondial acadien et s'engage à collaborer activement afin de permettre la réalisation d'un événement rassembleur d'envergure lié au dynamisme, l'unité, la modernité et le développement du peuple acadien.

Résolution n° 2018 - 04 - 024 Levée de l'assemblée

À 20h55, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier